

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française 100 frs
 Etranger : Port en sus

ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à
 l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne 80 frs

Minimum 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION:

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOMÉ

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis d'immatriculation au registre de commerce. 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 août 1985 sous le n° 5505 chronologique, M. Abdallah Gaye, gérant de la société dite : « International Business Services Company (I.B.S. — Togo) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.504 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 août 1985, sous le n° 5509 chronologique, M. Adamah Follygan, gérant de

la société dite : « Comptoir Africain de Fournitures Commerciales et industrielles (C.A.F.C.I.) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.505 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 août 1985, sous le n° 5510 chronologique, M. Apete Koffi Houessou Fandinandh, gérant de la société dite : Société Internationale des Produits Tropicaux (S.I.P.T.), a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1506 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 août 1985 sous le n° 5516 chronologique, M. Bernard Gasser gérant de la société dite : « G.I.L. Gasser Import-Line » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1507 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 août 1985 sous le n° 5518 chronologique, M. Héyou Badanaro gérant de la société dite : « Société de Gestion Commerciale (S.O.GE. CO.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1508 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1985 sous le n° 5533 chronologique, M. Johnson Messan gérant de la société dite : « Promotion africaine de commerce internationale (PACI — LTD) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1509 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 4 septembre 1985 sous le n° 5534 chronologique, M. Creppy Messanvi Administrateur de la société dite : « Société Togolaise de Stockage de Lomé (S.T.S.L.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1510 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 septembre 1985 sous le n° 5539 chronologique, M. Koffi Edoh gérant de la société dite : « Groupement de Construction, Genie Civil et Routes (G.C. — G.C.R.) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.511 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 septembre 1985, sous le n° 5541 chronologique, M. Storero Marco, gérant de la société dite : « Manufactures et Représentations Industrielles — Togo (M.E.R. — Togo) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.512 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 septembre 1975 sous le n° 5542 chronologique, M. Denisart Jean Louis gérant de la société dite : « Société Export et Import Togolaise (S.E.I.T. SARL) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.513 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 septembre 1985 sous le n° 5547 chronologique, M. Ghaghada Jayantilal Dayagi gérant de la société dite : « West Africa Exports SARL » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.514 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 septembre 1985 sous le n° 5553 chronologique, M. Puech Yves gérant de la société dite : « Togo Transit Conteneurs » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.515 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 septembre 1985 sous le n° 5554 chronologique, M. Djosse Massoudou gérant de la société dite : « Francia — Africa Togo », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.516 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 septembre 1985 sous le n° 5.558 chronologique, M. Doerr Wolfgang co-gérant de la société dite : « German Togo Technics Développement (G.T.T.D.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.517 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1985 sous le n° 5.567 chronologique, M. Tengue Komi Agbétor gérant de la société dite : « Energie 2 » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.518 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 octobre 1985 sous le n° 5570 chronologique, M. Osseyi Doh Koffi gérant de la société dite : « Société de Commercialisation de Représentation et d'Etude de Matériels des Télécommunications (SO.C.R.E. TEL) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.985 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo) le 14 octobre 1985, sous le n° 5.576 chronologique, M. Ahlijah Kwassi, co-gérant de la société dite : « Soleil - Togo (SOLEITO) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.520 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 octobre 1975, sous le n° 5.577 chronologique, M. Niels Otto Holm, directeur de la société dite « Fan - Milk SA », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.521 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 octobre 1985, sous le n° 5.578 chronologique, M. Harishttam Pawani, gérant de la société dite : « P et P General Trading Company », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.522 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo) le 16 octobre 1985, sous le n° 5.579 chronologique, M. Houngues Aleco Koffi, gérant de la société dite : « Trading And Industrial Company International T.I.C. International 5 », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.523 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 octobre 1985, sous le n° 5.579 chronologique, M. Abdoulaye Nassourou Dicko, président du conseil d'administration de la société dite : « AFCANEX - Afrique », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.524 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 novembre 1985, sous le n° 5.603 chronologique, M. Joël Roger Carre, gérant de la société dite : « Société Loméenne de Véhicules Industriels (SOLOVI) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.525 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 novembre 1985, sous le n° 5.605 chronologique, M. Faramarz Fred Arbab, gérant de la société dite : « Afreupex Limited - Togo », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.526 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 novembre 1985, sous le n° 5.607 chronologique, M. Elenou Sylvestre, gérant de la société dite : « Universal Trading Company (UNITRAC SARL) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.527 analytique

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 novembre 1985, sous le n° 5.610 chronologique, M. Bouaka Kossi, gérant de la société dite : « Magasin Général Fisibo », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.528 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 novembre 1985, sous le n° 5.611 chronologique, Mme Taurel Conchitalacqueline, gérante de la société dite : « Sweet-Home SARL, (Société d'Import Export) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.529 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 25 novembre 1985, sous le n° 5.612 chronologique, M. Ayivor Ekpé Bakou, gérant de la société dite : « Editeurs Professionnels (EDI PRO) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.530 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), de 2 décembre 1975, sous le n° 5.620 chronologique, M. Kouadjo Senah Sipokpé, gérant de la Société dite : « Société Commerciale et de Maintenance du Togo (SOCOMAINTO) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.531 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1980, sous le n° 5.624 chronologique, M. Kokouvi Apelete, gérant statutaire de la société dite : « Fabrique Togolaise de Batteries — Formule Afrique-Togo des Besoins Actualisés (FA.TO.BA.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.532 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 décembre 1985, sous le n° 5.627 chronologique, Mlle Halde Amavi Kafui, gérante de la société dite : « Société de Diffusion Africaine (S.D.A.E.) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.533 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 12 décembre 1985, sous le n° 5.630 chronologique, M. Gomez Kouakou Nonovi Négbenyonawo (Pédro Alciat), gérant de la société dite : « Agence Maritime Atlantique du Togo (A.M.A.TO - SARL) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.534 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 13 décembre 1985, sous le n° 5.631 chronologique, M. Anthony Edward Andrews, directeur général de la société dite : « Terminal Togolais de Transbordement (T.T.T.) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.535 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 13 décembre 1985, sous le n° 5.633 chronologique, M. Sambiani Jenndan, gérant de la société dite : « Centre d'études et de réalisations Industrielles (C.E.R.I.) », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.536 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1985 sous le n° 5.644 chronologique, M. Kossi Wozufia, gérant de la société dite : « Elekta » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.537 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 décembre 1985 sous le n° 5650 chronologique, M. Sedoh Foli, gérant de la société dite : « Comptoir International d'Importation Générale (C.I.I.G. — TOGO » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1538 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 décembre 1985, sous le n° 5.651 chronologique, M. Agamah Dosseh Yao, gérant de la société dite : « Société Africaine d'Electro-Mécanique (S.A.E.M.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.539 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 31 décembre 1985, sous le n° 5.652 chronologique, M. Abessan Kotiko Moussa, co-gérant de la société dite : « Société Commerciale et d'Elevage — Esse-Godjin (S.C.E.) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1540 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 janvier 1985 sous le n° 5657 chronologique, M. Govind Pradeep gérant de la société dite : « West Coast Trading Co LTD (SARL) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.541 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 janvier 1986, sous le n° 4.664 chronologique, M. Laurent Robert, gérant de la

société dite : « Et Conseil », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.542 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 janvier 1986, sous le n° 5.665 chronologique, M. Ennio de Santis, fondé de pouvoirs de la société dite : « Société de Navigation et de transit (S.N.T. — SIMPEX) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1.543 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 janvier 1986 sous le n° 5.666 chronologique, M. Bajet Royo Alberto, gérant de la société dite : « Société Euro Togolaise du Commerce (S.E.T.O.C la Maison d'Espagne) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.544 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 janvier 1986 sous le n° 5667 chronologique, M. Adankpo Ayao, gérant de la société dite : « Import-Export Commerce International (IMEXCI) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.545 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 janvier 1986 sous le n° 4668 chronologique, M. Hamel Raymond, Gaëtan, gérant de la société : « Société Africaine d'Ingénierie pour la Mutation Technologique Industrielle et Agricole (SAIM-TIA SARL) » a requis l'immatriculation de ladite : « Société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3, n° 1.546 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 janvier 1986 sous le n° 5670 chronologique, M. Wolff Candido, gérant statutaire de la société dite : « Société I.S.P.C. International Spares Parts Center » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1547 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 janvier 1986 sous le n° 5678 chronologique, M. Dabla Koffi Mensah, co-gérant de la Société dite : « Crédit Pour Tous », a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1548 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 janvier 1986 sous le n° 5683 chronologique, M. Delali Adamou, gérant de la société dite : « Société de Construction Bâtiments et Travaux Publics (SCBTP) » a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1549 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 août 1985 sous le n° 5504 chronologique, M. Degbe Kankoue a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Degbe et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2670 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 août 1985 sous le n° 5522 chronologique, M. Latam Ninsao Sey-Sandah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Ankh-Afrika Narr et Kunni ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2680 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 août 1985 sous le n° 5523 chronologique, Mme Medjake Akoélé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Librairie de la Nouvelle Alliance ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2681 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 août 1985 sous le n° 5524 chronologique, M. Budhrani Lal a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Bodyline ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2682 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 août 1985 sous le n° 5525 chronologique, M. Kouessan Folly a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Service Commercial de Représentation ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2683 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 septembre 1985 sous le n° 5526 chronologique, M. Atarigbe Atcha Laré a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Transports Atarigbe et Frères — Kara ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2684 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 septembre 1985 sous le n° 5527 chronologique, M. Youssef Emile Fares a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Fares Youssef ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2685 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 septembre 1985 sous le n° 5528 chronologique, M. Niang Sedipho a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Nioro (CITAFIT) ».

Inscription a été faite au livre n° 2686 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 septembre 1985 sous le n° 5529 chronologique, Mlle Etey Mablé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Keteke ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2687 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1985 sous le n° 5539 chronologique, M. Issaka Yacoubou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Centre Auto ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2688 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 septembre 1985 sous le n° 5531 chronologique, Mme Apenyuiagba Domyenyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets REC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2689 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 4 septembre 1985 sous le n° 5535 chronologique, M. Okouagbe Kossi Azokali a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Bavaria Service Center ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2690 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 5 septembre 1985 sous le n° 5536 chronologique, M. Assio Kossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Aux Elégants ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2691 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 septembre 1985 sous le n° 5537 chronologique, M. Kangourine Yendouyome a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Boulaye Kangourine (K.) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2692 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 septembre 1985 sous le n° 5538 chronologique, M. Laxman Pohumal Sawlani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Assan'S LTD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2693 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 septembre 1985 sous le n° 5540 chronologique, M. Sakhrani Ashok Bhagwandas a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets ASPA ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2694 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 septembre 1985 sous le n° 5543 chronologique, M. Gboloha Wognon a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Gata Construction et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2695 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 septembre 1985 sous le n° 5545 chronologique, M. Agossou K. Mawuena a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Causogos ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2696 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 septembre 1985 sous le n° 5546 chronologique, M. Bodjollé Simféilé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Simex Industrie ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2697 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 septembre 1985 sous le n° 5548 chronologique, M. Nayo Agbenowosi Mawuli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets SICOT (Service Industriel et Commercial du Togo) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2698 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 septembre 1985 sous le n° 5550 chronologique, M. Gruner Yao a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets La Source ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2699 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 septembre 1985 sous le n° 5551 chronologique, M. Ahne Papa Ousmane Thierno a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Eeximcor Afrique ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2700 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 septembre 1985 sous le n° 5556 chronologique, M. Aziki Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Transcontinental Holding ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2701 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 25 septembre 1985 sous le n° 5557 chronologique, M. Dekpanhu Komlavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Djita Trarato ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2702 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 1er octobre 1985 sous le n° 5559 chronologique, M. Kuaku-Mensah Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « SANI - TOGO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2703 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 octobre 1985 sous le n° 5561 chronologique, M. Messan-Kinnin Amoussouvi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Togolais de Représentation et de Vente (ETRV) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2704 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 octobre 1985 sous le n° 5563 chronologique, M. Soudry Jacob a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Boite Atifs Coiffure ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2705 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 4 octobre 1985 sous le n° 5564 chronologique, M. Diakite Oumar a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Diakite Oumar et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2706 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 4 octobre 1985 sous le n° 5565 chronologique, M. Boateng Bernard Asabere a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Boateng Trading ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2707 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1985 sous le n° 5566 chronologique, M. Avinu Koffi Elom a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Les Equipes Avel ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2798 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 octobre 1985 sous le n° 5568 chronologique, M. Doe Ata Adadé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Comptoir Africain de Diffusion et de Commerce International Ets (CADICI) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2709 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 octobre 1985 sous le n° 5569 chronologique, M. Madjri Ahlonko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets UFEC (Union Fraternelle d'Entraide de Commerce) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2710 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 10 octobre 1985 sous le n° 5571 chronologique, M. Leguede Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Le Réveil ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2711 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 octobre 1985 sous le n° 5573 chronologique, Mlle Lormenyo Délali a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « D.K. Plastics Store (Délali Kodjo) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2712 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 octobre 1985 sous le n° 5574 chronologique, M. Ayivon Smailla Papi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Papi — Frère ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2713 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 4 octobre 1985 sous le n° 5575 chronologique, M. Tossenou Koami a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Imprimerie de l'Horizon ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2714 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 octobre 1985 sous le n° 5580 chronologique, Mlle Gbikpi Dédé Awusi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Commercial de Divers Produits (ECODIPRO) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2715 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 octobre 1985 sous le n° 5582 chronologique, M. Kakaki Kokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements 3 K ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2716 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 octobre 1985 sous le n° 5583 chronologique, M. Kpokanu Kuaku Dogotsé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements Vite et Net ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2717 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 octobre 1985 sous le n° 5584 chronologique, M. Aze Aguéhun a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Aze et Cie ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2718 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 octobre 1985 sous le n° 5585 chronologique, M. Mirpuri Manchar a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Bharkha's ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2719 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 octobre 1985 sous le n° 5586 chronologique, Mlle Missodey Sotohoun a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Missodey Sotohoun ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2720 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 octobre 1985 sous le n° 5589 chronologique, Mlle Amegadje Kossiwa Kafui a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements Trinita »

Inscription a été faite au livre 1 n° 2721 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 octobre 1985 le n° 5590 chronologique, M. Nubukpo Atsu Kokuvi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. ENTOPICO (Entreprise Togolaise de Pisciculture et de Commerce) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2722 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 octobre 1985 sous le n° 5591 chronologique, M. Dossou-Yovo Honoré Guy a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Prahd et Guy International ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2723 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 24 octobre 1985 sous le n° 5592 chronologique, M. Alawe Akao Aremu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Alawe et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2724 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 octobre 1985 sous le n° 5594 chronologique, M. Nimon-Toki Komla a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Agafrans ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2725 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 31 octobre 1985 sous le n° 5597 chronologique, M. Souka Sodjehoun a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Souka et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2726 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 novembre 1985 sous le n° 5598 chronologique, Mme Gbikpi Mawuli Adjo née Kuwadah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Elehofe Janema ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2727 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 novembre 1985 sous le n° 5599 chronologique, M. Kpeglo Komlan Delali a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Dekanku Imp. Exp. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2728 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 novembre 1985 sous le n° 5600 chronologique, M. Ata-Ayi Elemawussi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Entrebacom ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2729 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 novembre 1985 sous le n° 5601 chronologique, M. Kripalani Suresh Dharamdas a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Krip's ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2730 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 8 novembre 1985 sous le n° 5602 chronologique, Mlle Amoussou K. Ayélé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « E. CO.SO. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2731 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 novembre 1985 sous le n° 5604 chronologique, M. Kpelly-Hukporti Kossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Les Parfums du Togo ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2732 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 novembre 1985 sous le n° 5606 chronologique, M. Edoh Kodjovi Agbenyedo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AVAME ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2733 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 novembre 1985 sous le n° 5608 chronologique, M. Armattoo Kodjo Djodji a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Les Arts Bobo ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2734 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 22 novembre 1985 sous le n° 5609 chronologique, M. Bruce Ahli Koussoughboh a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets l'ESS - Afric ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2735 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 26 novembre 1985 sous le n° 5614 chronologique, M. Nahm-Tchougli Ditchengue a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets EMD (Electro-Mécano-Médicaux) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2736 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 novembre 1985 sous le n° 5615 chronologique, Mme Kandji, née Amah Kossiwa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets EAC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2737 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 novembre 1985 sous le n° 5617 chronologique, M. Gaitou Mawuko a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Prestation Togolaise de Services » (STOP).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2738 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 décembre 1985 sous le n° 5619 chronologique, M. Urum Samson Eke a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Sunriz Trans-Atlantic Trading Entreprise (STATE) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2739 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1985 sous le n° 5621 chronologique, M. Adamou Nouhou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Adamou Nouhou ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2740 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1985 sous le n° 5622 chronologique, M. Togbe Nini Ayewubo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Entreprise Commerciale du Bénin (ECB) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2741 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1985 sous le n° 5623 chronologique, M. Moussa Tahirou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Moussa Trading Company ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2742 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du Tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1985 sous le n° 5625 chronologique M. Agbossoumonde Kossi Adokou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Atandji ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2743 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1985 sous le n° 5626 chronologique M. Ayite Yao a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets AMIFLORE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2744 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 décembre 1985 sous le n° 5628 chronologique, M. Aquereburu Koffi Eli a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets COVA (Comptoir de vente et Achat) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2745 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 11 décembre 1985 sous le n° 5629 chronologique, M. Adja Bandja Ahmed a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets SANSANNE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2746 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 décembre 1985 sous le n° 5633 chronologique, M. Wussinu Kokou Amésiamé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Wussinu Kokou Amésiamé et Fils « WUKAF ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2747 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 décembre 1985 sous le n° 5634 chronologique, Mlle Atayi Chochovi Missokéwo, épouse Goyheneche a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ICO (Internationale de Construction) ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2748 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 décembre 1985 sous le n° 5635 chronologique, M. Adam Abdouramann a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets « FAAD ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2749 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 décembre 1985 sous le n° 5636 chronologique, M. Akakpo Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Togolais Protection Incendie E.T.P.I. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2750 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 18 décembre 1985 sous le n° 5637 chronologique, M. Adamou Amadou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Adamou ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2751 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 décembre 1985 sous le n° 5639 chronologique, M. Agbokou Ekpé Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets A. Ekpé Corporation ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2752 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 décembre 1985 sous le n° 5640 chronologique, M. Bomboli Matrou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Bomboli Matrou Buvette la Colline ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2753 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 19 décembre 1985 sous le n° 5641 chronologique, M. d'Almeida Ayayi L. a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets Self Bâtiment ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2754 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 décembre 1985 sous le n° 5642 chronologique, M. Agbelekpó Koami Fiadzé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Agbefiavi ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2755 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 décembre 1985 sous le n° 5643 chronologique, M. Bouraïma Chakirou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Alwajud Bouraïma et Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2756 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1985 sous le n° 5645 chronologique, Mlle Djessi Afi Délali Sefako a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Super Brillant ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2757 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1985 sous le n° 5646 chronologique, M. Gatto Togbé Komlan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. PROMORECC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2758 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1985 sous le n° 5647 chronologique, M. Diallo Alsaïny Saïkou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. LABATOU ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2759 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 décembre 1985 sous le n° 5648 chronologique, M. Honku Numenyawona Atsu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. DJIGBODILI ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2760 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 décembre 1985 sous le n° 5649 chronologique, M. Lin Chin-Chin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. JUNGLE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2761 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 janvier 1986 sous le n° 5653 chronologique, M. Godje Jamilou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. PERROQUET ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2762 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 2 janvier 1986 sous le n° 5654 chronologique, M. Soumaïla Alfari a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Alfari et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2763 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 janvier 1986 sous le n° 5655 chronologique, Mlle Dessewu Essivi Senfeyia a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. YEKPOE ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2764 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 6 janvier 1986 sous le n° 5656 chronologique, Mme Belete Messelou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Bric à Brac ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2765 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 janvier 1986 sous le n° 5659 chronologique, M. Ashok Devnani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement G. M. Entreprise ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2767 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 7 janvier 1986 sous le n° 5660 chronologique, M. Abalo Inyezadualo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Abalo et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2768 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 8 janvier 1986 sous le n° 5661 chronologique, M. Assiobo Gnagblondzro Sovissi Kployakpo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « ENTCONO-TEC ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2769 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 8 janvier 1986 sous le n° 5662 chronologique, M. Akoury Robert a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. B. G. ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2770 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 9 janvier 1986 sous le n° 5663 chronologique, M. Ametepe Kodjo Senname a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. TOTRATRANS ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2771 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 janvier 1986 sous le n° 5671 chronologique, Mme Mensah Ahlonkoba a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Togo Bon Marché ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2772 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 14 janvier 1986 sous le n° 5672 chronologique, Mlle Taïrou Adéola a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Taïrou et Frères ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2773 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 15 janvier 1986 sous le n° 5673 chronologique, Mlle Atenkah Monica Patience a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ate Euro Impex ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2774 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 janvier 1986 sous le n° 5674 chronologique, M. Boukari Aminou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « MATOCOM ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2775 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 16 janvier 1986 sous le n° 5675 chronologique, Mme Adjetei Adjévi Akouavi, née Agbodogah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. AGBODOGAH ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2776 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 17 janvier 1986 sous le n° 5676 chronologique, Mme Afanou Ablavi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Savonnerie Vitato ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2777 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 20 janvier 1986 sous le n° 5677 chronologique, Mlle Galley Essi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissements FIDELUX ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2778 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1986 sous le n° 5680 chronologique, M. Mabudu Abalo Kossi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Mabudu et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2779 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 21 janvier 1986 sous le n° 5681 chronologique, Mlle Klouvi Adakouvi Kayi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Kak International » (Klouvi Adakouvi Kayi).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2780 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 23 janvier 1986 sous le n° 5682 chronologique, M. Akouété Kouassi Amevor a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Aksons International Trading and Industrial Projects ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2781 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 janvier 1986 sous le n° 5685 chronologique, Mlle Amedegnato Anty Ayawahin a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement 3 A ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2782 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 27 janvier 1986 sous le n° 5686 chronologique, M. Adanlete Kwadjo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Entreprise Agro Commercial » (ENACOM).

Inscription a été faite au livre 1 n° 2783 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 28 janvier 1986 sous le n° 5687 chronologique, Mme Akpabie Améyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. CREDO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2784 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 29 janvier 1986 sous le n° 5688 chronologique, Mlle Badji Maleb a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets. Badji et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2785 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 janvier 1986 sous le n° 5690 chronologique, M. Lawson Laté Adoméfa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Ets, La Floraison L.A.L. et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2786 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 30 janvier 1986 sous le n° 5691 chronologique, M. Kio Djibo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Kio Djibo ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2787 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 31 janvier 1986 sous le n° 5692 chronologique, Mme Jondoh Chocho, épouse Attipoe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement MAWUKO ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2788 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de Lomé (Togo), le 3 février 1986 sous le n° 5693 chronologique, M. Gbikpi Date Venunye a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : « Etablissement Gbikpi et Fils ».

Inscription a été faite au livre 1 n° 2789 analytique.

Le greffier en chef,

B. Bawa